Séance publique
27 avril 1786.

N° 37 Eloge

de M. Bordenave

Toussaint Bordenave naquit a Paris le 10 avril 1728. il reçut dans sa premiere éducation les germes de Religion et des vertus morales qui ont été constamment la regle de sa conduite dans le cours de sa vie. ~~sur les évenemens de laquelle elles ont eu la plus grande influence~~. il commença ses etudes au college de Louis le grand, alors florissant sous la direction des jesuites, qui ne confioient l'instruction de la jeunesse qu'à d'excellens maitres: ceux de Rhétorique particulierement jouissoient de la plus haute réputation. Le jeune Bordenave repondit à leurs soins et se distingua dans toutes les classes.

Il finissoit le cours des belles lettres, précisément à l'époque où M. de La peyronie dont le nom est cher

à la chirurgie, animé du ~~plus beau~~ zèle
le plus louable
pour la perfection et la splendeur de
son art, venoit d'obtenir la loi qui —
obligeoit les chirurgiens à être dorenavant
dignes de leur etat par letude prélimi-
naire des humanités et de la philosophie.
c'est en effet le moyen d'acquerir avec
l'habitude d'etudier, lesprit de discussion
de justesse et de methode absolument —
necessaires pour ~~cultiver la science~~ entrer avec
fruit dans la carriere des Sciences.

Le nouveau reglement dicté par la raison
pour le bien de l'humanité determina
le jeune Bordenave à embrasser la
profession de son pere, membre de cette
Compagnie. en consequence il fit sa
philosophie en plein exercice au collège
d'harcourt, afin d'obtenir après les deux
années du cours la maitrise ès arts dans
l'université, grade exigé pour parvenir
à la maitrise en chirurgie.

il etoit à peine initié dans l'etude

de cet art, sous les auspices de son pere, qu'il eut le malheur de le perdre. il en devint plus interressant aux yeux des chirurgiens en chef des hopitaux qu'il frequentoit assidüement, et aux maitres chez qui les jeunes gens alloient faire des cours particuliers. confreres et amis du pere, ils se firent un plaisir et un devoir de ~~cultiver~~ seconder les heureuses dispositions du fils.



avec de l'intelligence et de l'émulation on acquiert bientot l'habileté necessaire pour etre utile dans les fonctions subordonnées. Le desir d'une plus grande instruction ~~[illegible]~~ porta le jeune Bordenave agé de 20 ans, à se separer d'une mere tendre dont il etoit la consolation, pour aller, malgré la rigueur de la saison, au siege de maestrick, en 1748. ~~mais~~ la signature des préliminaires de la paix à aix la chapelle trompa bientot ses esperances. ~~il vit peut etre à regret, que la~~

felicité publique ~~mettoit~~ obstacle à son
avancement. ~~revenu~~ de retour à paris il continua
ses etudes, ~~et~~ avec l'exercice des dissections anato-
miques et des operations; ~~il fut bientot~~ et se mit
en etat de subir avec distinction les examens
et de faire les actes ~~probatoires~~ de la
licence. il soutint le 11 juillet 1750
une these latine sur les playes par armes
à feu, sous la présidence de M. Hevin;
et reçut avec le grade de maitre en
chirurgie les complimens mérités de tous
ceux dont il devenoit le confrere.

Dans d'autres facultés, la reception par
benefice d'age annonce que le candidat
a passé celui de la jeunesse, et il est
dispensé, à ce titre, du temps d'etudes
auquel les jeunes gens sont assujettis.
dans la notre il en est tout autrement.
les fils de maitres ont seuls le privilège
d'etre reçus fort jeunes: on suppose
quils ont sucé, pour ainsi dire, les
principes de l'art avec le lait; mais

ils ne sont dispensés d'aucun acte probatoire;
~~et~~ les examens ne sont pas moins rigoureux
pour eux que pour les autres candidats.
M. Bordenave n'avoit que 22 ans
lorsqu'il devint membre du college de
chirurgie avec la faculté illimitée
de pratiquer ~~la chirurgie~~ cet art, si long,
si difficile et si important à la vie des
hommes.

Les personnes qui s'interessoient à lui
avec plus d'affection que de lumieres,
trouvoient, sans doute, qu'il lui etoit très
avantageux de pouvoir se livrer de
bonne heure à l'exercice de ~~l'art~~ son etat, et
de renouer, autant qu'il seroit possible,
le fil des occupations utiles que la
mort de son pere avoit rompu. ~~mais~~
il etoit trop eclairé pour ne pas sentir ~~[illegible]~~
~~à son age~~, ~~il eut été bien plus favorable~~
à ~~ses progrès de negliger ces petites vues~~
d'~~interest et de renoncer pour un temps~~,
que ~~aux~~ les soins penibles d'une pratique commen
~~çante et necessaire aux lumières. De sages~~
~~conseils donnés par une amitié éclairée~~

lui auroient aisément persuadé, qu'après la connoissance des regles ~~l'acquisition des principes~~, il ~~restoit~~ faut apprendre à en faire l'application, ce qui est d'une bien plus grande difficulté, et qu'il risquoit, en se concentrant prématurement dans un petit cercle d'occupations ~~bornées~~ de ne pas obtenir la grande reputation à laquelle il sembloit ~~pouvoir aspirer~~, et qu'il desiroit. en ~~parcourant~~ frequentant successivement les principaux hopitaux ~~du royaume~~, confiés aux soins de chirurgiens exercés, il ~~auroit agrandi~~ etendu la sphère de ses connoissances, et fortifié son jugement par l'usage reflechi des observations sur les diverses methodes de pratiquer ; par l'examen attentif des causes, des motifs et des resultats de differens procédés, on se rend raison des bons et des mauvais succès. Car les évenemens heureux ne sont pas toujours une preuve de la bonté des moyens qui paroissent les avoir produits. Le discernement de ces cas est le fruit d'une

seroient nuisibles à ses progrès sil.

à supprimer

étude expérimentale très approfondie. feu Bordenave pouvoit se procurer ces avantages ~~inesti~~ inappréciables. il jouissoit d'une aisance honnête; il n'avoit pas à combattre l'infortune qui éloigne si souvent de la carrière des sciences et des arts, les sujets qui l'auroient parcourue avec autant d'éclat, que d'utilité pour eux et pour le public. mais la tendresse filiale auroit, peut être, prévalu sur ces importantes considérations. Madame Bordenave n'avoit eu que ce fils, dans sa première jeunesse; elle l'aimoit éperdument; il étoit son appui et son unique consolation; sa compagnie lui devenoit nécessaire; la douce habitude des sentimens affectueux faisoit leur bonheur réciproque. Comment la mère auroit elle imaginé que son amour pour un fils estimable pouvoit nuire à sa perfection? ~~[illegible]~~ qu'il nous soit permis de regretter ici, pour les intérêts de l'art et ~~[illegible]~~ même de l'humanité que cette mère si bonne et si tendre

n'ait pas eu la grandeur d'ame et le Courage héroïque de ces femmes de qualité, si interressantes et si respectables, lorsque reprimant les mouvemens de la nature, dont elles sentent d'autant plus vivement les impressions, elles voyent d'un oeil tranquille en apparence, ~~[illegible]~~ des epoux et des fils qu'elles aiment tendrement, s'éloigner d'elles, pour le service de la patrie;

elles n'ignorent pas les dangers auxquels, ~~le~~ ils seront exposés par la valeur et la bravoure qu'elles leur inspirent ~~[illegible]~~ ~~dont les exposera~~ mais l'honneur et le devoir ~~la gloire~~ commandent, et elles ~~elles~~ cachent la crainte de tous les risques ~~[illegible]~~ dont leur ame est allarmée.

en suivant m. Bordenave dans les differentes voyes qu'il s'est tracées nous le trouverons également studieux, appliqué, employant tout ce qui étoit en lui pour remplir d'une maniere meritante et presque toujours irréprochable, les taches qu'il s'étoit imposées.

à supprimer [Le debut ordinaire des jeunes gens qui

our de l'emulation, est de jouir de la prérogative nouvellement acquise, de faire des fonctions magistrales. ils ouvrent une ecole, et s'annoncent en qualité de professeurs sur la partie de l'art qu'ils affectionnent de préférence, ou dans laquelle ils se croyent le plus versés. m. Bordenave avoit, sans contredit, le talent necessaire pour donner des leçons utiles aux commencans: ~~cependant il ne~~ réussit pas dans ses premieres tentatives. des collègues plus anciennement que lui en possession de demontrer l'anatomie, et qui en faisoient leur objet capital, devoient l'emporter sur un très jeune homme qui vouloit allier ce genre d'exercice avec d'autres occupations, et qui n'avoit pas l'activité necessaire pour se procurer avec d'assez grandes difficultés, les moyens de remplir ses engagements.]

~~m. Bordenave il~~ se livra avec ~~plus~~ ~~+~~ succès à l'instruction des candidats en licence, ceux sur toutes les parties de l'art

quil faut les exercer successivement pour leur faire subir avec honneur un grand nombre d'examens dont les matieres et les interstices sont également determinés par les statuts et reglemens. on recevoit ces candidats chez soi, separément, aux jours et aux heures convenus, suivant sa commodité; et cela s'arrangeoit parfaitement avec l'equiétisme civil du maitre. il a rendu service au collège par ces enseignemens privés. la facilité avec laquelle il parloit la langue latine, lui donnoit à instruire les candidats qui sentoient avoir le plus besoin de son secours à cet égard. les thèses auxquelles il a présidé sont faites avec un soin qui les distingue; et sur les matières que d'autres avoient deja traitées, on doit à ses recherches et à son travail, une moisson plus riche et plus abondante.

+

Son assiduité aux différens exercices du Collège, montroit quil lui etoit attaché

autant par inclination que par devoir. aussi à peine eut il atteint les douze années de reception qui le rendoient éligible à la prévôté, qu'il réunit tous les suffrages. Il a été promu deux fois à cette place dont l'exercice est de deux ans; et personne n'a rempli plus parfaitement que lui le voeu de la compagnie dans ces deux gestions.

Les bienfaits de M. de La peyronie ayant assuré une existence durable à l'academie de chirurgie, comme corps politique, son successeur sollicita un reglement émané du Roi, au mois de mars 1751, par lequel sa majesté voulant donner de nouvelles marques de son affection à cette societé, déclara qu'elle seroit toujours sous sa protection, établit son régime sur des regles fixes et précises, et fit la premiere nomination des quarante conseillers et des vingt adjoints dont le comité perpetuel de l'academie sera dorenavant composé. M. Bordenave fut compris dans la liste des adjoints. cette



distinction très flatteuse ne pouvoit ~~être la~~ ^renouve^
recompense d'aucun travail academique; mais
elle temoignoit les esperances qu'on avoit con-
çües de son application. il fut bientot char-
gé de les realiser: on lui confia l'examen
des reflexions critiques insérées dans les
memoires de l'institut de bologne, par
m. molinelli, contre la dissertation publiée
dans les memoires de l'academie royale
des sciences de paris, sur la fistule lacrymale,
par feu m. petit. cette discussion prouve
que les remarques de m. molinelli sont
minutieuses, et qu'elles n'infirment en rien
la doctrine de m. petit, dont les vües justes
et neuves ont servi de base à tous ceux
qui ont tenté depuis de perfectionner, par
divers procedés, l'opération la plus judici-
eusement imaginée. Ce memoire de
m. Bordenave est inséré dans le second
tome de ceux de l'academie de chirurgie,
publié en 1753. on trouve dans le même
volume le precis que m. Bordenave
a fait de plusieurs observations sur les

playes d'armes à feu en differentes parties du corps. ces faits de pratique ayant été présentés separement par leurs auteurs respectifs, tenoient necessairement à des generalités et à des reflexions communes, qu'il falloit élaguer lorsqu'on les mettoit en ordre, pour n'en faire qu'un seul memoire en les rangeant sous differens paragraphes.

+ M. Bordenave dont le zèle cherchoit de l'aliment, se saisissoit volontiers des matieres qui etoient un sujet de controverse et de discussion dans l'academie. son dessein etoit de procéder à la solution des difficultés par la voye du doute methodique. il balançoit les opinions opposées, tachoit de les rapprocher par quelques unes de leurs surfaces, ~~les opinions opposées~~, et souvent il finissoit par mécontenter les deux parties qui trou-
+ voient étrange qu'on voulut arranger des choses qu'elles jugeoient inconciliables. c'est [illegible] communement aux tiers arbitres que personne n'a chargé de



terminer les différens. M. pibrac avoit lu successivement plusieurs memoires sous une forme inadmissible, contre l'usage des sutures pour la réunion des playes. quelques personnes s'élevèrent contre sa doctrine; les praticiens prétendoient s'être servi utilement de ces moyens recommandés dans tous les livres de l'art. on oppose toujours de la resistance aux idées nouvelles ou renouvellées, lorsque pour les adopter, il faut leur sacrifier des connoissances longuement et péniblement acquises. l'esprit de prévention entretient une querelle assez vive sur cette matiere. M. Bordenave demanda la communication des mémoires produits de part et d'autre; il fit un assez grand travail, plutôt comme conciliateur des esprits que comme juge définitif. la rédaction de memoire de M. pibrac tel qu'il est inséré dans le troisieme tome de l'academie mit fin à toutes les difficultés et rendit inutiles tout ce qui avoit été fait d'ailleurs sur cette question.

Le mécanisme de la nature dans la consolidation des playes avec perte de substance donna lieu à un grand nombre d'objections contre M. fabre qui rejettoit la régeneration des chairs admise generalement. M. Bordenave entra en lice; et l'on vit dans son memoire sur la maniere de traiter le renversement les paupieres, que malgré l'autorité de la chose jugée précedemment, et dans ce cas particulier sous ses yeux et entre ses mains, il avoit encore de la peine à adopter sans restriction la vraye doctrine solidement etablies par la raison et par l'experience.

~~on trouve~~ il y a de lui dans les memoires de l'academie un précis d'observations sur les maladies du sinus maxillaire, des remarques sur les exostoses de la machoire inferieure, et un memoire sur le danger des caustiques qu'on vouloit accréditer pour la ~~cure~~ radicale des hernies. M. de la Condamine a été malheureusement

l'apôtre et le Martyr de ce procedé.
Les victimes des novateurs sont frequentes,
mais jamais assés connues.

Quelques faits merveilleux ~~avoient montré à m.~~
~~Bordenave~~ l'utilité des cautères dans la
Cure de l'épilepsie; fournirent à m. B. ~~il a donné à ce~~
~~sujet~~ de la matiere d'un bon memoire, mais qui n'ajoutant
+ rien aux connoissances precedemment acquises n'a point
été imprimé.

Sa présence assidue aux assemblées de
l'academie, et son zèle ~~pour le progrès de~~
~~l'art~~ lui meriterent à juste titre les
places qu'il y a rempli honorablement.
il n'a été que deux ans dans la classe des
adjoints. m. Marsolan, premier chirurgien
de S.A.R. m. le duc d'Orleans Regent, et de leurs
altesses sérénissimes ses fils et petit fils,
ayant obtenu la veterance en 1753, sa
place de conseiller fut donnée à m. B.
en 1760 il a succedé dans l'office de
commissaire des correspondances à m.
Andouillé, nommé premier chirurgien du

Roi en survivance. les fonctions de cette place sont de repondre aux lettres de ceux qui écrivent à l'academie et de leur faire part des jugemens qu'on a portés de leurs ouvrages.

Cet employ est ~~assez~~ difficile à remplir ~~il n'est que faute de s'acquitter parfaitement de ces employ~~. il exige avec une grande connoissance de toutes les parties de l'art dans les moindres details, beaucoup d'attention, de prudence, et de délicatesse, pour faire agréer aux auteurs une censure utile et necessaire sans offenser leur amour propre, ordinairement très irritable, il faut ~~pour~~ exciter leur émulation, et ménager la louange qui ne seroit meritée qu'à certains égards, afin qu'elle ne soit pas ~~reçue~~ receue comme une approbation formelle: les éclaircissemens doivent etre demandés avec ~~soin~~ art pour cacher les doutes qu'on ~~peut~~ pourroit avoir sur la verité des faits, ou sur les lumieres et l'intelligence de l'observateur. m. Bordenave a été continué plusieurs années à la satisfaction de l'academie dans les fonctions de commissaire des correspondances. il ne les a quittées que

pour passer successivement aux places de Vice-
Directeur et de Directeur de ~~l'Academie~~ la compagnie.

Mr. de Lapeyronie avoit doté par son testament les adjoints des cinq professeurs et demonstrateurs Royaux établis depuis 1724, à la condition expresse que l'enseignement seroit doublé, et qu'ils feroient les mêmes cours que les titulaires. ces Dispositions exigeoient un nouveau reglement pour fixer l'ordre et la distribution des Leçons à faire dorenavant tous les jours matin et soir dans l'amphitheatre de nos Ecoles. Mr. de la martiniere s'en occupa, et sur sa présentation Mr. Bordenave eut ~~un~~ le brevet de professeur Royal adjoint pour la physiologie. il a enseigné cette partie fondamentale ~~à la satisfaction des Etud.~~, pendant environ 25 ans et jusqu'à sa mort. Le nombreux concours des Elèves a prouvé le cas qu'ils faisoient de ses leçons.

L'hospice fondé par le Roi à la suite de nos Ecoles, n'avoit originairement

que six lits; et les professeurs à portée d'y
rendre des services, y faisoient les fonctions
de chirurgien en chef, alternativement de
six en six mois. M. Bordenave a ~~prouvé~~ montré
pendant son sémestre qu'il avoit les meil
leurs principes, qu'il en savoit faire une juste
application, et qu'il possedoit parfaitement
les bonnes methodes d'operer. ~~Il falloit être
fort clairvoyant pour s'appercevoir qu'un
peu de lenteur dans les procédés manuels
venoit plutot du defaut d'habitude
que d'un excès de prudence.~~ je lui ai
vu faire au village d'issy, avec succès, une opera
tion de taille, et tirer une pierre
assés volumineuse avec une intelligence
et une dexterité peu communes, qu'on
ne trouve pas toujours chez ceux qui
sont le plus exercés dans ces sortes de cas.

=

Nous n'avons jusqu'icy consideré M.
Bordenave que dans la suite de ses travaux
relatifs ~~au collège,~~ à l'academie et aux
écoles de chirurgie. Son zèle ne s'est point

renfermé dans cette enceinte. L'academie des sciences de Dijon à reuni dans un volume et donné au public trois memoires qui ont concouru pour le prix qu'elle avoit proposé en 1767 sur la nature, la maniere d'agir et l'usage des antiseptiques. Le memoire couronné est de m. de Boissieu docteur en medecine de la faculté de montpellier, professeur aggrégé au collège des médecins de Lyon. m. Bordenave a eu le premier accessit. Le savant interprête du jugement de l'académie, dit en termes exprès dans un discours préliminaire que si m. Bordenave ne partage pas le prix, c'est qu'on auroit desiré qu'il eut traité la partie medicinale avec autant de superiorité que la chirurgicale. m. Maret temoigne la sincérité des regrets de l'académie de n'avoir pas autant de prix à adjuger qu'il y avoit de concurrens.

à [illegible]

+ il y a apparence que m. Bordenave ne negligeoit pas les questions proposées par les academies pour le sujet de leurs prix, lorsqu'elles repondoient à ses connoissances

l'academie des sciences et belles lettres de Toulouse a ~~proposé~~ demandé jusqu'à trois fois, d'etablir la theorie des contracoups, et quels sont leurs effets dans les differentes parties du corps. Le prix quoyque triple n'a pas été adjugé, l'academie n'ayant pas reçu des memoires satisfaisans sur cette importante question. M. Sabouraut, professeur de chirurgie à Toulouse, et membre de l'academie des sciences, m'invita en particulier à travailler sur cette matiere pour la satisfaction de la compagnie, et m'addressa en original trois memoires envoyés à Toulouse pour concourir au prix triple. il y en avoit un que je reconnus à l'ecriture pour etre de M. Bordenave. fidele depositaire, je ne revelai point son secret; mais je ne crus pas devoir user de la facilité que + m'offrit la communication des travaux d'autrui, et il repugnoit encore plus à ma delicatesse de faire profit d'une recompense si aisée à obtenir, et d'en ceder l'honneur à un autre. Le trafic



en choses intellectuelles n'est pas honnête: la simonie a été mise par tous les casuistes au rang des crimes.

En 1768, M. Bordenave s'engagea avec le libraire Guillyn à ~~traduire~~ publier les Elemens de physiologie par M. Haller, connus sous le titre de *prima lineæ*. feu M. Tarin avoit donné la traduction de la premiere édition ~~de cet ouvrage~~, si l'on peut donner ce nom à un travail où la doctrine de l'auteur etoit inintelligible et defigurée par une infinité de contresens. nommé censeur de la nouvelle ~~traduction~~ édition, je crus devoir faire sentir à mon confrere que la latinité de M. Haller n'etoit pas fort claire, et que par la concision de style un sens profond ~~etoit~~ etant caché sous l'ecorce de la lettre, il ne pouvoit etre saisi que par une tres grande et laborieuse application. mais le libraire ~~et le traducteur~~ etoi~~ent egalement~~ pressé de jouir. ~~celui ci~~ ~~M. Bordenave~~ M. B. m'avoit ~~[illegible]~~ promis de ne pas mettre ~~l'amitié la~~ son nom à la tête de ce livre; ~~le~~ libraire à l'intermedia[illegible]

l'exigea ; et je ne crus pas devoir faire à l'amitié le sacrifice de la verité. ~~je n'approuvai pas en [illegible]~~ ; le privilege ~~ni fut pas point expédié~~ ~~parût~~ fut expedié sur ~~mon~~ une approbation : ~~ces lettres qui donna~~ ~~my declaration~~ fut simplement à [illegible] d'avoir lu cette traduction par ordre de Monseigneur le vice chancelier.

jusques illusoire

M. Bordenave donna des soins plus attentifs à un essai de physiologie de sa composition, dont il y a eu trois editions, la derniere en 1778, en deux volumes, est dedicée à

\+ M. le duc de Brissac, gouverneur de la ville de paris : ~~on verra qu'il furent~~ cette qualité le fait chef de l'hotel de ville et rend raison des motifs de ~~cet~~ l'hommage ? ~~[illegible]~~ au frontispice de ce traité, M. Bordenave, outre ses titres connus, prend ceux d'associé des academies de Rouen, de Lyon et de florence, il a été depuis censeur Royal.

titres à transposer

~~Le desir de la célébrité ne l'occupait pas tellement qu'il ne songeât à la rendre utile. il se mettoit sur les rangs et postuloit toutes les places vacantes, ou prêtes à vaquer. il négocioit avec les~~

24

Titulaires qui méditoient leur retraite. à
cette espèce d'encan l'un met sa démission
au plus haut prix, et m. Borderave qui ne
savoit pas calculer à son désavantage, alloit
toujours au rabais. après un marché rompu
nous l'avons vu, dans une assemblée où il avoit
un discours à prononcer, déclamer oratoire-
ment et assez vivement contre l'abus de
la vénalité des places. il avoit raison dans la
thèse générale.

avec tout le mérite requis pour les remplir,
il auroit manqué toutes les places qu'on n'auroit
accordées qu'à une sollicitation fort pressante.
il n'avoit de tenue que pour les affaires qui
se mènent lentement: avec de la persévérance
on surmonte beaucoup d'obstacles. [une
ambition ~~très~~ louable à tous égards étoit
~~celle~~ de parvenir à l'academie Royale des
sciences ~~et surtout d'y entrer de bonne~~
~~heure; la pension d'ancienne [illegible]~~
~~neté.~~ dès commencement de l'année 1758
m. Borderave manifesta ce desir
par la lecture de deux memoires. l'un

avoit pour titre Recherches sur l'ostéogénie ou la formation des os : le second étoit intitulé Recherches sur la façon dont se fait la réunion des os fracturés. M. Bordenave y expose une doctrine opposée à celle de M. Duhamel ce qui a donné lieu à M. Fougeroux de l'academie des sciences de repondre aux objections proposées contre le système de M. son oncle dans un memoire sur les os publié en 1760, et où l'on trouve avec les observations de ~~la dissertation~~ M. Bordenave, ~~et~~ celle de M. Haller sur la formation des os, ~~avec~~ et ses experiences sur le cal.

plusieurs observations presentées à l'academie des sciences donnoient à M. Bordenave l'esperance de devenir ~~[illegible]~~ membre de cette compagnie dans la classe de l'anatomie. l'occasion s'en presenta en 1774. il se trouva malheureusement en concurrence avec un homme d'un merite très distingué, dont ~~l'academie~~ on desiroit faire l'acquisition. le reglement de l'academie porte en termes formels qu'elle presentera deux sujets au Roi afin qu'il plaise à sa

majesté d'en choisir un. M. Bordenave
n'eût que les secondes voix; ~~mais il trouva~~
des amis assez puissans auprès du ministre
~~pour faire~~ firent valoir son ancienneté en qualité
de pensionnaire, et il obtint la nomination
à la place d'adjoint, vacante. quoique
cette nomination ne pût pas passer pour
irrégulière suivant le texte de la loi fonda-
mentale, l'académie, trompée dans son vœu
crut devoir faire une députation à ~~M.~~
le duc de la vrilliere pour soutenir ses
premières representations. enfin on trouva
le moyen de concilier les droits de l'autorité
avec la resistance qu'on lui opposoit. M.
Bordenave fut maintenu dans la qualité
de membre de l'academie Royale des
Sciences, en lui donnant ~~le~~ cefsé de veteran ~~des~~
comme associé, c'étoit lui donner un
titre dans une classe superieure à celle
des adjoints qu'on a supprimée depuis.

suivant l'usage, et la valeur du terme, le titre de veteran
ne doit etre accordé qu'à ceux qui après
avoir travaillé utilement dans l'académie

pendant plusieurs années, se trouveroient hors d'état ou dans l'impossibilité d'y continuer leurs travaux. C'est pour se retirer de l'académie qu'on sollicite le titre de vétéran, et c'est en y entrant qu'on l'a donné à mr. Bordenave. Ce n'est que dans un siècle extrêmement policé et parvenu au plus haut degré de civilisation, qu'on peut trouver l'art de faire, à peu près à la satisfaction de tous, des arrangemens jugés raisonnables, en éludant ce que l'ordre et la raison prescrivent.

Un succès plus brillant et de trop courte durée, a couronné les démarches de mr. Bordenave dans une autre carrière. Par les déclarations du Roi en faveur de la Chirurgie, ceux qui professent cet art, jouissent de tous les droits de citoyens notables. Mr. Bordenave s'étoit fait inscrire en cette qualité au bureau de ~~l'hotel~~ la ville, pour parvenir à la magistrature municipale. On n'élit chaque année que deux échevins, et il faut attendre à peu près quinze ans, plus ou moins, suivant le nombre des postulans inscrits précédemment, pour



pour être dans le cas de solliciter les suffrages.
ils sont fort briguès, cn. Bordenave les
obtint en 1780. La noblesse quil acquit
par ce moyen ne fut quun premier
degré dhonneur. L'heureuse naissance
de mgr. Le Dauphin lui procura l'année
suivante l'avantage inattendu d'être nommé chevalier
de l'ordre de st michel, dont il lui fut
permis de porter le Ruban et la croix du
jour que sa majesté honora l'hotel de
ville de sa presence, et y vint diner
accompagné de la Reine et de toute la
famille Royale.

Les personnes qui pretendoient à l'Echévinage
en même temps que lui avient fait des
efforts inutiles pour l'empecher d'y parvenir.
manque t'on jamais de pretextes pour
mettre obstacle à l'avancement d'un rival?
on avoit exageré le nombre et l'importance
de ses occupations, et le peu de rapport
qu'elles avient avec les fonctions de la
municipalité, pour faire croire quil

qu'il negligeroit le service de la ville. mais sa juridiction a un code facile à entendre, les ordonnances qu'elle publie ont des formules connues et reglées, et il n'est pas difficile de porter un jugement sur les infractions de sa police. M. Bordenave fut très exact à ses devoirs; il etoit flatté de les remplir, il se rendoit partout où sa presence etoit necessaire, et il s'est fait considerer de ses collègues par son amour pour la justice par sa prudence et son intelligence dans les affaires, et par la fermeté avec laquelle il s'opposoit aux entreprises, et réformoit les abus que la tolerance ou l'inattention avoient soufferts, et que l'autorité et la protection auroient voulu conserver.

Son zèle le rendit inattentif aux signes avant coureurs de la maladie à laquelle il a succombé après huit jours de souffrance. obligé de signer un grand nombre de contrats de rente, il s'étoit senti plusieurs fois ~~le bras et la main~~ engourdis au point de ne pouvoir continuer. Sobre

et frugal par habitude il ne pensa pas à se soustraire aux grands repas très multipliés donnés et reçus par obligation d'usage. on assure avoir observé que ces banquets sont assés souvent funestes à quelques personnes dans les mêmes circonstances. une attaque d'apoplexie précédée de paralysie a terminé la vie de cit. Bordenave à l'age de 54 ans, au moment ~~où il pouvait~~ de jouir ~~honorablement~~ paisiblement de tous les avantages qu'il ~~la~~ ~~félicité humaine~~ ~~peut se~~ pouvoit ~~lui~~ desirer ~~promettre~~.

Le tableau de sa vie privée le rendra plus respectable encore que les talens par lesquels il a ~~tâché~~ mérité l'estime publique. La pureté de ses moeurs lui avoit imposé l'obligation de se choisir une compagne. il avoit souvent été frappé, en assistant aux offices de l'église, du maintien modeste et de la piété d'une jeune demoiselle d'une figure aimable. il apprit que née et élevée noblement, elle avoit toutes les qualités que peut desirer un homme vertueux. de leur union sont nés —

Deux demoiselles qu'il a établies honorablement
Sa maison étoit pour lui une retraite agréable,
où aussi tendre époux, que père affectionné
et fils respectueux; ~~il [illegible]~~ heureux
par tous les devoirs qu'il se plaisoit à
remplir. ~~La perte prématurée de~~ ~~il perdit trop tôt~~ son estimable
~~et digne~~ épouse; ~~il n'en fut que plus~~ ~~af-~~ il s'attacha
~~fectionné~~ particulièrement à l'éducation de ses enfans. ~~il les~~
~~a [illegible] par les [illegible]~~ il assistoit
aux leçons des différens maîtres, afin d'être
en état d'en prendre l'esprit et de prolon-
ger d'instruction en leur absence par
forme d'amusement. L'exercice de sa
profession, la confiance et l'amitié
des personnes qui l'appelloient à leur secours,
l'occupoient au dehors; et chez lui le
travail du cabinet servoit de distraction
et de délassement aux devoirs que son
cœur lui imposoit: l'esprit lui étoit
subordonné. est-il donc étonnant que
ses écrits ne soient pas animés de ce feu,
qui ~~est le~~ principe de la vie dans toute
espèce de production. Sans une applica-

Ses titres.
pour finir. +

tion vivement soutenue ou manque de la rigueur et de l'énergie capables de donner une impulsion nouvelle aux connoissances que vos prédecesseurs vous ont transmises. Il est certain que des distractions habituelles, quelque louable, quelque respectable qu'en soit le motif, sont un grand obstacle au progrès des arts : elles dérobent le temps précieux que les recherches et la profonde méditation exigent egalement./.

B